

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 4 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal de La Chapelle régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale, sous la présidence de Monsieur COSTEL Charles, Maire

- DATE DE CONVOCAION: 28.06.2024 - PRESENTS : DALLA-COSTA Josette, REFFET Martine, NOYEL Marie- Geneviève
MAURICE Michèle, CUGNET Romain, GOYET Adrien, HILAIRET Gwenaël

Membres en exercice : 9

Membres présents : 8

Membres votants : 8

- Secrétaire de séance : Mme REFFET Martine

OBJET DE LA DELIBERATION :

PLACEMENT DE FONDS

Monsieur le Maire, expose à l'assemblée que la Commune souhaite ouvrir un compte à terme pour placer des fonds provenant de l'aliénation de terrains communaux à la Communauté de Communes du Canton de La Chambre.

Le compte à terme consiste en un placement à court terme de 1 à 12 mois avec une maturité mensuelle. C'est un placement sans risque, le taux est connu selon la durée fixée à l'avance à l'ouverture du contrat.

Il est proposé de placer la somme de 800 000 €, à partir du 4 Juillet 2024 et pour une durée de trois mois.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil Municipal,

Vu le C.G.C.T. et les articles L1618-1, L.1618-2 et R1618-1,

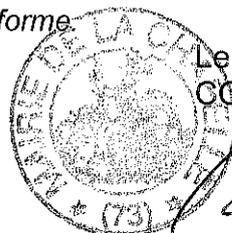
Après en avoir délibéré, à la majorité (6 voix pour et 2 abstentions) :

- Décide de placer la somme de 800 000 € provenant de la vente de terrains communaux à la Communauté de Communes du Canton de La Chambre ;
- Décide de souscrire un compte à terme à compter du 4 Juillet 2024, pour une durée 3 mois et au taux de 3.75 % ;
- Charge Monsieur le Maire et Madame la comptable assignataire de l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré en séance.

Certifiée exécutoire compte-tenu de l'affichage à la porte de la mairie et de la publication sur le site internet de la Commune le 8/07/2024, ainsi que la transmission en Sous-Préfecture le 8/07/2024.

Ont signé les membres présents. Pour copie certifiée conforme.
La Chapelle, le 8 Juillet 2024



Le Maire,
COSTEL Charles